



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

DIRECTION
DU DOMAINE PUBLIC

SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
05.55.45.63.17
ddp.direction@limoges.fr

Droits de voirie applicables aux déménagements

Droits de stationnement applicables aux déménagements
réalisés par les particuliers ou les entreprises
à compter du 1er janvier 2021

- *Forfait pour la neutralisation de place(s) de stationnement payant :*
- 5,20€/place/jour si l'emplacement est situé dans une zone de stationnement payant
- Application du forfait au nombre de jours autorisés, et au nombre de places considéré nécessaire lors de l'instruction pour garantir la sécurité des usagers du domaine public